



Mairie de
CERNEX

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

2015/2018

M. le Maire
Jean-Louis FELFLI



Date de présentation du projet : 26 octobre 2015

Collectivité territoriale porteuse du projet : Commune de Cernex

Nom du correspondant : Zohrah Ralaidovy-Thiébaud

Fonction : conseillère municipale, Commission scolaire et périscolaire

Adresse : Mairie de Cernex, 77 place de la Mairie, 74350 Cernex

Téléphone : 06.12.41.73.63

Adresse électronique : commission.scolaire@cernex.fr

SOMMAIRE

I. ETAT DES LIEUX	7
I.1. Territoire et population	7
I.1.1. Situation de la Commune	7
I.1.2. Espace et patrimoine	7
I.1.3. Démographie	7
I.1.3.1. Répartition de la population par tranche d'âge	7
I.1.3.2. Variations démographiques	7
I.1.3.3. Niveaux d'études de la population	8
I.1.3.4. Types d'emplois de la population	8
I.1.3.5. Revenus	8
I.1.3.6. Structures familiales	8
I.1.4. Contraintes	9
I.1.4.1. Lieux de travail et horaires professionnels	9
I.1.4.2. Transports	9
I.2. Une politique éducative forte, historique	10
I.2.1. L'association <i>Picotin</i>	10
I.2.2. Plan local pour l'Enfance et la Jeunesse – CEL- CLAS - CTL (2005/2008)	10
I.2.3. Projet Educatif Local (2008)	11
I.3. L'école	12
I.3.1. Historique	12
I.3.2. L'école primaire de Cernex	12
I.4. Le périscolaire	13
I.4.1. Organisation	13
I.4.2. Objectifs éducatifs	14
I.5. Les compétences associatives mobilisées au sein la Commune	15
I.5.1. L'Association Rurale des Parents d'Elèves de Cernex (ARPEC)	15
I.5.2. L'Arbre à Palabres (AAP)	15
I.5.3. La Récré – Club des Aînés	15
I.5.4. La Marmotte	16
I.6. Les liens et le soutien de la Commune aux activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires et associatives	16
 II. APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DEPUIS LA RENTREE 2014/2015	 17
II.1. Evaluation des besoins éducatifs et de garde	17
II.2. Organisation des TAP 2014/2015	18
II.3. Les activités TAP mises en place en 2014/2015	19
II.3.1. Activités et intervenants	19
II.3.1.1. Types d'intervenants – méthode de choix	19
II.3.1.2. Types d'activités et niveaux scolaires concernés	20
II.3.1.3. Partage d'intervenants	20
II.3.1.4. Informations aux parents et aux enfants	21

II.4. Evaluations des TAP 2014/2015	21
II.4.1. Evaluation de l'organisation	21
II.4.2. Evaluation par les familles	21
II.4.3. Evaluation par les intervenants	22
II.4.4. Evaluation par les acteurs éducatifs locaux (école, périscolaire, parents)	23
II.5. Conclusions	23
III. OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2015/2018	24
III.1. Le champ d'application du projet	24
III.2. Durée du PEDT	24
III.3. Diagnostic partagé de l'organisation éducative et des besoins	25
III.3.1. Organisation éducative	25
III.3.2. Priorités et besoins éducatifs	25
III.4. Les objectifs éducatifs du PEDT 2015/2018	25
III.4.1. Objectifs pédagogiques généraux	25
III.4.2. Objectifs pédagogiques spécifiques	25
III.4.2.1. Coopérer avec les autres « Je participe »	25
III.4.2.2. Ouverture d'esprit « J'accepte »	26
III.4.2.3. Confiance en soi « Je suis capable »	26
IV. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2015/2018	26
IV.1. Organisation temporelle	26
IV.1.1. Descriptif des différents temps	26
IV.1.2. Le temps extra-familial de l'enfant dès la rentrée scolaire 2015/2016	26
IV.2. Inscriptions et tarifs	28
IV.2.1. Tarifs et accessibilité	28
IV.2.2. Modalités d'inscriptions	29
IV.3. Mise en œuvre des objectifs pédagogiques	29
IV.3.1. Types d'activités et raisons	29
IV.3.2. Types d'intervenants	32
V. EVALUATION DU PEDT	32
V.1. Membres du Comité de Pilotage (COFIL)	32
V.2. Evaluation du PEDT	33
V.3. Sens de l'évaluation du projet	33
V.3.1.1. Méthodologie d'évaluation	33
V.3.1.2. Evaluations quantitatives	33
V.3.1.3. Evaluations qualitatives	33
V.3.1.4. Moyens de l'évaluation	33
VI. BIBLIOGRAPHIE	34

I. ETAT DES LIEUX

I.1. Territoire et population

Le Projet Educatif Territorial concerne l'ensemble du territoire de la Commune de Cernex.

I.1.1. Situation de la Commune

La Commune est une Commune rurale, elle n'est pas en zone prioritaire. Elle est située à 25 km d'Annecy et à 20 km de Genève, proche de Cruseilles, à 6 km au nord-ouest. Elle est constituée de 14 hameaux qui se dispersent sur les collines des deux versants du Nant trouble. La Commune compte 950 habitants appelés les Cernexiens et les Cernexiennes.

I.1.2. Espace et patrimoine

Les espaces accueillant les enfants (école, locaux communaux du périscolaire-accueil de loisirs, Salle polyvalente, Maison communale, Agorespace) sont situés au chef-lieu, dans un périmètre favorable au fonctionnement commun et au partage des ressources. Ainsi, le périscolaire se trouve dans le même bâtiment que l'école, la Maison communale se situe au-dessus de la Mairie, en face de l'école, la Salle polyvalente est en face de la Mairie et de l'école.

Situé au chef-lieu même de Cernex, le château surveillait historiquement une intersection de trois chemins : l'un venant de la vallée des Usses, l'autre du col du Mont-Sion et le troisième de Viry.

Cernex possède une église de style gothique. Elle a été construite en 1646 puis rallongée en 1749 à partir de la voûte centrale. Deux chapelles latérales ornent l'église, dont la chapelle Saint-Martin, patron de la paroisse.

I.1.3. Démographie

I.1.3.1. Répartition de la population par tranche d'âge

La population de Cernex, de 950 habitants au recensement 2014 est constituée pour :

- 30,4 % de filles et garçons de 0 à 19 ans,
- 55,7 % d'adultes de 20 à 64 ans,
- 13,9 % d'adultes de plus de 65 ans.

La répartition homme-femme est équivalente.

I.1.3.2. Variations démographiques

Les variations annuelles moyennes de la population depuis 1968 sont décrites dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, une soixantaine de logements nouveaux sont prévus sur la Commune pour les 4 années à venir.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,3	+2,2	+2,3	+3,6	+3,0	+1,1
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,3	+0,2	-0,1	+0,5	+1,0	+0,7
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	+1,5	+2,1	+2,4	+3,1	+1,9	+0,4
Taux de natalité (‰)	11,7	11,0	9,3	13,8	13,9	10,0
Taux de mortalité (‰)	14,2	9,2	9,8	8,5	3,4	3,1

Ce tableau fournit une série longue.

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

I.1.3.3. Niveaux d'études de la population

60 % de la population a un niveau d'étude supérieur au baccalauréat.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2012

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	640	322	319
<i>Part des titulaires en %</i>			
<i>d'aucun diplôme</i>	<i>6,6</i>	<i>7,5</i>	<i>5,8</i>
<i>du certificat d'études primaires</i>	<i>5,1</i>	<i>4,5</i>	<i>5,8</i>
<i>du BEPC, brevet des collèges</i>	<i>3,5</i>	<i>3,3</i>	<i>3,6</i>
<i>d'un CAP ou d'un BEP</i>	<i>23,5</i>	<i>25,8</i>	<i>21,2</i>
<i>d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel</i>	<i>19,2</i>	<i>18,9</i>	<i>19,4</i>
<i>d'un diplôme de l'enseignement supérieur court</i>	<i>20,1</i>	<i>17,4</i>	<i>22,7</i>
<i>d'un diplôme de l'enseignement supérieur long</i>	<i>22,0</i>	<i>22,5</i>	<i>21,5</i>

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

I.1.3.4. Types d'emplois de la population

Le taux d'activité est de 81,8 % chez les hommes et de 77,4 % chez les femmes, avec un taux de chômage de 5,1 % chez les hommes et 8,5 % chez les femmes.

La population salariée représente 79,4 % des hommes actifs et 86,8 % des femmes actives.

Parmi la population salariée, le taux de travail à temps partiel est de 9,8 % pour les hommes et de 52 % pour les femmes.

La population non salariée se répartit chez les hommes pour 12,1 % en indépendants et 8,5 % en employeurs, chez les femmes, pour 10,3 % en indépendantes et 2,9 % en employeurs.

I.1.3.5. Revenus

Le revenu moyen par personne est de 3 000 € par mois.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2012

	2012
Nombre de ménages fiscaux	335
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	898,5
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	36 517
Part des ménages fiscaux imposés en % (1)	

(1) Cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique :

pas de valeur pour les territoires de moins de 1000 ménages fiscaux et moins de 2000 personnes.

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

I.1.3.6. Structures familiales

70 à 80 % des personnes entre 25 et 79 ans vivent en couple.

I.1.4. Contraintes

I.1.4.1. Lieux de travail et horaires professionnels

Le tableau ci-dessous montre que 53,9 % de la population active de notre commune travaille dans une région hors de France, en fait principalement en Suisse.

Ceci induit des contraintes d'horaires des parents (temps de travail pour les frontaliers à 100% de 40h / semaine, ralentissement et embouteillage aux douanes, distance avec Genève 25 km) et de ce fait des besoins de temps garde de enfants couvrant une amplitude horaire importante.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2012	%
Ensemble	436	100,0
Travaillent :		
<i>dans la commune de résidence</i>	60	13,7
<i>dans une commune autre que la commune de résidence</i>	376	86,3
<i>située dans le département de résidence</i>	121	27,7
<i>située dans un autre département de la région de résidence</i>	15	3,5
<i>située dans une autre région en France métropolitaine</i>	5	1,1
<i>située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)</i>	235	53,9

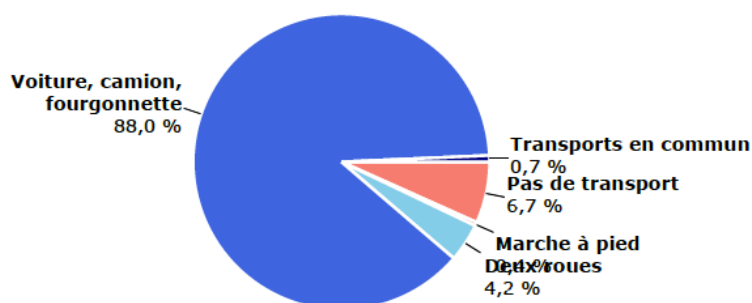
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

I.1.4.2. Transports

Le moyen de transport majoritaire sur la Commune est le véhicule individuel, que ce soit pour se rendre sur le lieu de travail, pour l'accès aux activités culturelles ou sportives. 96,5 % des foyers ont au moins une voiture, environ 60 % ont 2 véhicules ou plus.

Aucun transport public ne dessert le village.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

1.2. Une politique éducative forte, historique

1.2.1. L'association *Picotin*

Historiquement, *Picotin*, association de parents, loi 1901, proposait aux enfants un service de cantine et de garderie, avec une volonté de souplesse et d'accessibilité de l'offre périscolaire, pour simplifier la vie des parents.

Le centre de loisirs sans hébergement, a ouvert ses portes en 2000, pour prendre en charge les enfants pendant les vacances scolaires (4 jours par semaines, le centre étant fermé à l'époque le mercredi).

Se sont ensuite ajoutées des activités extra-scolaires pour enfants et des activités pour adultes : cours de gym et de yoga, cours d'informatique, espace multimédia, aide informatique à domicile, stages de foot estivaux en partenariat avec l'*E.S. Cernex*.

Enfin en 2003, *Picotin* organise la course « *La Picotine* », qui a remporté pendant plusieurs années un vif succès, avec pour objectif l'animation du village en lui donnant une image dynamique et positive, le développement du lien entre les habitants, la rencontre avec les partenaires politiques, administratifs, associatifs.

1.2.2. Plan local pour l'Enfance et la Jeunesse – CEL- CLAS - CTL (2005/2008)

Le Plan Local pour l'Enfance et la Jeunesse est mis en place en 2005 et soutenu par l'Inspection Académique, le Conseil Général, la FASILD, la Caf, la Commune, partant des constats suivants :

- Evolution rapide de la démographie du village, avec un nombre important de travailleurs frontaliers avec la Suisse, demandeurs de structures encadrant les jeunes.
- Temps de transport important pour se rendre à Cruseilles pour des activités péri- ou extra-scolaires du fait des problèmes de circulation.

- Nécessité de développer et de coordonner des projets éducatifs, sportifs et de loisirs pour les enfants et les adolescents de Cernex.

Ce plan, mis en place sous le mandat de M. Georges Mégevand, met en commun les ressources et les efforts de l'Association *Picotin*, de l'école et de la municipalité. C'est un projet global qui donne un sens aux actions des acteurs impliqués et qui a comme idée directrice : « *Et si nous décidions de proposer aux jeunes le cadre le plus favorable possible ?* »

Environ 200 enfants, de la maternelle au lycée, sont concernés.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Mettre en place un projet d'école « Citoyenneté et vivre ensemble », à travers la signature d'un Contrat Educatif Local, d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et d'un Contrat Temps Libre.
- Mettre en place un espace multimédia pour faire face aux nouveaux défis du 21^{ème} siècle.
- Proposer une animation périscolaire cohérente pour la pause méridienne et le restaurant scolaire.
- Maintenir la garderie et lui donner les moyens de fonctionner.
- Travailler sur la qualité de l'offre d'animation du centre de loisirs.
- Poursuivre l'activité extra-scolaire « gymnastique » pour maintenir une activité sportive sur le lieu de vie des enfants.

I.2.3. Projet Educatif Local (2008)

En 2008, le Projet Educatif Local est maintenu, piloté par la DRJSCS, la Caf, la Commune, la Direction de l'école et l'association *Picotin*.

Le projet prend son origine dans :

- La continuité du précédent Plan Local pour l'Enfance et la Jeunesse.
- Le besoin permanent sur la Commune d'accueil péri- et extra-scolaire.
- Le souhait de poursuivre des activités de qualité avec une plus-value éducative.
- L'importance de « créer » des racines aux enfants et d'intégrer les nouveaux arrivants.
- La volonté de développer les notions de respect et de compréhension de l'environnement direct et du milieu.

Les priorités éducatives visées sont de donner un cadre d'apprentissage serein et enrichissant aux enfants, de leur donner des notions de citoyenneté et d'écologie en exploitant les ressources environnantes, de leur donner accès à des activités sportives et culturelles, tout en observant l'impact des actions sur le niveau d'attention dans les classes, en partenariat avec les institutrices.

Les activités mises en place, en continuité ou en création sont :

- Pérennisation des activités sportives de gymnastique et ajout d'une activité judo.
- « Remue-méninge ».
- Création d'un jardin biologique.
- Poursuite de la réflexion sur l'animation de la pause méridienne.
- Création d'une animation « artiste en herbe ».

I.3. L'école

I.3.1. Historique

Depuis 1838, l'enseignement était dispensé par un vicaire de la paroisse appelé Amboise Chounex. Cet enseignement ne concernait que les garçons volontaires et était payant. Il était dispensé dans une salle du château, probablement la salle des Chevaliers (délibération du 03.04.1853).

En 1855, Mademoiselle Jeannette Barthassat a été chargée d'enseigner aux jeunes filles *l'alphabet, la lecture du français et du latin, l'écriture, l'arithmétique, les premiers éléments de la langue française, la maille, le tricot et en un mot tout ce qui est relatif à l'école primaire élémentaire, 2 fois par jour, 3 heures le matin et 3 heures le soir (...) pendant 10 mois consécutifs.*

I.3.2. L'école primaire de Cernex

L'école maternelle est construite en 1998.

Les statistiques de l'année 2010 montrent que 100 % des enfants de 6 à 14 ans sont scolarisés dont 100 % des filles de 15 à 17 ans et 90 % des garçons.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2010

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	70	50	72,1	66,7	79,3
6 à 10 ans	84	84	100,0	100,0	100,0
11 à 14 ans	60	60	100,0	100,0	100,0
15 à 17 ans	26	25	96,0	90,9	100,0
18 à 24 ans	38	24	62,2	58,8	65,0
25 à 29 ans	35	0	0,0	0,0	0,0
30 ans ou plus	554	5	0,9	1,1	0,7

Source : Insee, RP2010 exploitation principale

En 2015/2016, l'école primaire accueille 119 enfants.

Le nombre moyen d'élèves par classe est de 23,8.

Ainsi, 35 enfants sont accueillis en niveau maternel, 84 enfants sont accueillis en niveau élémentaire avec une répartition en 5 classes de double niveau.

- 1 classe Petite-Section / Moyenne-Section
- 1 classe Grande-Section / Cours Préparatoire
- 1 classe Cours Préparatoire / Cours Elémentaire 1
- 1 classe Cours Elémentaire 1 / Cours Elémentaire 2
- 1 classe Cours Moyen 1 / Cours Moyen 2

Les projections d'évolution des besoins scolaires à l'horizon 2018 et 2025-2030 sont résumées dans la figure suivante :

Hypothèse d'évolution des effectifs scolaires	
2013-2014	130 élèves
2018	153 élèves
2025-2030	179 élèves
2025-2030 avec DC	203 élèves

Source : Etude CAUE – CCPC 2015

La Directrice de l'école primaire de Cernex, entourée d'une équipe dynamique d'enseignants et d'ATSEM organise de nombreux projets et activités socio-éducatives, avec le support financier de l'ARPEC (Association Rurale des Parents d'Elèves de Cernex) : la prévention routière, la piscine, la musique (chant en classe, partenariat avec l'école de musique de Cruseilles), les sorties cinéma, la course longue.

Pour l'année 2015-2016, le projet culturel de l'école porte sur la littérature, l'écriture et l'impression d'un livre fait par les enfants.

Le projet d'école :

- 1) Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun.
- 2) Education artistique et culturelle, sportive et humaniste.
- 3) Réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers.
- 4) Vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat...).

I.4. Le périscolaire

I.4.1. Organisation

En 2009, l'association *Picotin* est dissoute. La Commune de Cernex, sous le mandat de Mme Josiane Charrière, municipalise la gestion du restaurant scolaire, du périscolaire et du centre de loisirs *Picotin*. Les activités extra-scolaires sont par ailleurs reprises par l'association *l'Arbre à Palabres*.

Le périscolaire-accueil de loisirs (Alsh) est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Depuis lors, le périscolaire accueille les enfants les lundis, mardis, jeudi et vendredi

- Les matins de 7h30 à 8h30.
- Lors de la pause méridienne de 11h30 à 13h30 (cantine incluse).
- Le soir de 16h30 à 18h30.

L'accueil de loisirs est ouvert :

- Les mercredis après-midi de la période scolaire de 11h30 à 18h30 (cantine incluse) – depuis septembre 2014.
- Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (ajout du mercredi depuis avril 2015).

La tarification du périscolaire est subventionnée pour un tiers par la Commune, le second tiers par la Caisse d'Allocations Familiales.

La tarification de l'accueil de loisirs est fonction du quotient familial et bénéficie des mêmes subventions.

I.4.2. Objectifs éducatifs

Le projet éducatif, élaboré par la Commune en 2011, permet de formaliser les principaux objectifs de la structure périscolaire-accueil de loisirs qui se résument ainsi :

- Permettre aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance.
- Faire découvrir aux enfants d'autres cultures, d'autres modes de vie.
- Prendre en compte le respect des rythmes de vie de l'enfant : qu'ils soient en cohérence avec les autres temps de l'enfant (école, famille, temps de loisirs).
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables.
- Renforcer la solidarité et le civisme.
- Investir le temps libre pour grandir et s'émanciper.
- Participer à la transformation de la société.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Rendre service aux familles. Il est important que ce temps d'accueil ne soit pas restrictif dans son fonctionnement et offre un accès au plus grand nombre d'enfants.

La volonté exprimée par le projet est d'aider chacun à s'instruire, progresser, s'élever tout au long de la vie. Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective.

A l'échelon individuel, éduquer signifie d'abord accompagner dans la découverte de soi, de son image, de son potentiel. L'acte éducatif consiste à susciter la curiosité, à encourager l'envie d'aller vers l'autre et à s'insérer dans un groupe.

A l'échelon collectif, il s'agit de stimuler la solidarité et l'implication au service des autres.

Chaque activité doit intervenir en support du projet éducatif : épanouissement personnel, ouverture à la culture, éveil de l'esprit critique, développement du sens du partage... Il peut s'agir également de faire naître de nouvelles solidarités, de favoriser la prise de responsabilités et des engagements sur des valeurs démocratiques et laïques.

Grâce au professionnalisme de l'équipe, le périscolaire-accueil de loisirs représente pour les parents plus qu'un simple moyen de garde. Il offre un accueil de qualité avec des activités originales et une animation rigoureuse et respectueuse, répondant aux exigences des parents et favorisant l'épanouissement des enfants.

Les objectifs éducatifs du périscolaire-accueil de loisirs :

1. Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant.
2. Sensibiliser l'enfant à l'éco-citoyenneté.
3. Amener l'enfant à s'ouvrir au monde, vivre ensemble.

I.5. Les compétences associatives mobilisées au sein la Commune

I.5.1. L'Association Rurale des Parents d'Elèves de Cernex (ARPEC)

Le but de l'association consiste à récolter des fonds pour financer les projets d'école, les sorties de classes et l'achat de matériel pour les enfants et à organiser des rencontres festives entre les familles du village.

En 2015-2016, l'association organise 12 évènements et rencontres festives pour leur collecte de fonds :

- Vente de brioches
- Buvette/grignote Rugby - Retransmission du match France/Irlande
- Entretien du site des Médiévales (ramassage des feuilles mortes)
- Concours de belote - Un concours spécial enfants aura lieu dans l'après-midi
- Commande de sapins
- Défilé du Père-Noël
- Commande de galettes
- Carnaval
- Photos de classe
- Grandes Médiévales d'Andilly
- Vide grenier
- Fête de la musique, vente de glaces et pâtisseries
- Fête de fin d'année
- Entretien du site des Médiévales

I.5.2. L'Arbre à Palabres (AAP)

En reprenant en 2008, les activités sportives et socio-culturelles de l'association *Picotin*, l'association *L'Arbre à Palabres* s'est donné pour objectif de proposer des activités accessibles à tous (enfants, ados, adultes) sur la Commune, hebdomadaires.

L'association organise tous les deux ans « l'Ecole Buissonnière », manifestation en plein-air, sur une demi-journée, à partager en famille, entre amis et habitants de la Commune. *L'Arbre à Palabres* propose de faire découvrir ou re-découvrir le village (faune, flore, histoire et curiosités) à travers des questions, énigmes et devinettes, en parcourant ses sentiers.

I.5.3. La Récré – Club des Aînés

L'association organise des rencontres mensuelles dans les locaux communaux, des manifestations ponctuelles telles que visites de musées et sites remarquables de la région, des thés dansants à l'intention des Aînés du village.

Elle organise régulièrement des sorties intergénérationnelles en partenariat avec l'accueil de loisirs.

I.5.4. La Marmotte

L'association, ouverte à tous les habitants de la Commune, offre depuis plus de 30 ans, une représentation théâtrale annuelle.

Les adolescents de la Commune sont aussi concernés puisqu'ils interprètent une pièce en première partie de la représentation.

I.6. Les liens et le soutien de la Commune aux activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires et associatives

La Commune de Cernex a depuis toujours et encore aujourd'hui, dans son projet politique, la volonté de participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants. Elle s'efforce de soutenir l'école dans sa mission d'accès aux savoirs et de formation initiale de tous les jeunes citoyens.

La politique éducative locale mise en œuvre par la Commune de Cernex intervient aussi dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire en lien avec ses partenaires :

- Mise en relation des partenaires impliqués dans les différents temps de la journée de l'enfant.
- Mise à disposition et conventions d'utilisation des locaux communaux pour l'école et les associations partenaires.
- Aide logistique à l'accès aux activités extrascolaires.
- Subventions aux transports pour les sorties scolaires et périscolaires.
- Subvention aux associations mobilisées.
- Réflexion sur l'offre de loisirs aux adolescents de la Commune.
- Mise en place d'une charte commune école-périscolaire pour le règlement de la cour de récréation.
- Mise en place de réunions conjointes école, périscolaire, commission scolaire pour une meilleure communication formelle, des actions éducatives concertées et coordonnées, un partage de la transmission des informations aux parents.
- Information et implication des parents-citoyens dans les décisions relatives à l'école et au périscolaire.
- Mise en place d'une restauration scolaire de qualité, en concertation avec les demandes et doléances des parents et des enfants.
- Mise en place dès la rentrée 2013 d'un Comité de Pilotage (COFIL) pour la mise en place, la gestion, l'évaluation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Mise en place d'un portail d'information et d'un logiciel de gestion des inscriptions par les parents au périscolaire-accueil de loisirs depuis la rentrée 2015.

Dans ce cadre, le **Projet Educatif Territorial** est cohérent avec notre politique éducative et est pour la Commune de Cernex une priorité.

II. APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DEPUIS LA RENTREE 2014/2015

La Réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments de la journée où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, c'est-à-dire le matin.

De plus, il s'agit de rechercher une meilleure cohérence des temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Ainsi, les activités périscolaires, organisées par la Commune, sont à penser en articulation avec le projet d'école et doivent contribuer à l'épanouissement et au développement de la curiosité intellectuelle des enfants. Les élèves doivent pouvoir accéder à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

Enfin, les enfants doivent pouvoir être pris en charge au minimum jusqu'à l'heure antérieure de fin de classe (16h30) si leurs parents le souhaitent.

Au-delà des changements d'horaires prévus par la réforme au niveau du temps scolaire, le travail des différents partenaires, mobilisés pour la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et l'élaboration du Projet Educatif Territorial, a cherché à adapter les projets existant dans la Commune, articulés autour de l'éducation, aux nouvelles orientations formulées dans la Réforme des rythmes scolaires.

II.1. Evaluation des besoins éducatifs et de garde

La réunion des parents d'élèves de la rentrée scolaire 2013/2014 a permis d'informer les parents sur la Réforme et d'instaurer un dialogue concernant les activités susceptibles de participer à l'éveil de l'enfant.

Un sondage auprès des parents a permis d'évaluer qu'une centaine d'enfants seraient concernés par une prise en charge périscolaire entre la fin de l'école (15h45) et 16h30.

Dès février 2014, un Comité de Pilotage (COFIL) associant enseignants, élus, direction du périscolaire-accueil de loisirs, responsables associatifs, parents d'élèves délégués, parents d'élèves bénévoles, a été créé pour la mise en place, la gestion, l'évaluation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Le COFIL s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année scolaire 2013/2014, aboutissant à :

- Une réflexion sur l'organisation de la journée de l'enfant et sur les besoins en terme de garde pour les parents, afin d'organiser l'articulation de la journée / de la semaine de l'enfant.
- Une évaluation des besoins éducatifs afin d'orienter le choix des activités TAP pour la rentrée scolaire 2014/2015 dans un double objectif d'éveil et de détente :
 - Eveil au monde, à son environnement, à son respect et sa préservation.
 - Découverte culturelle, sportive, artistique, scientifique et ludique.
 - Relaxation et temps libre.
 - Expression corporelle et expression personnelle, relation à l'autre.

II.2. Organisation des TAP 2014/2015

La Direction et l'équipe d'animation du périscolaire ont été très sollicitées pour la mise en place des TAP, en terme de proposition d'activité, d'adaptabilité, de lien avec les familles, de coordination quotidienne entre les différents temps de l'enfant.

La Commune a suivi les recommandations de la Réforme des rythmes scolaires dans l'objectif d'allègement de la journée de l'enfant, avec des activités TAP 2014/2015 instaurées les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30 pour les maternelles et de 15h45 à 16h45 pour les primaires, avec l'accord du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie.

La demi-journée supplémentaire de temps scolaire a été placée le mercredi matin.

La Commune a pris la décision, afin de faciliter la gestion du temps de garde pour les familles, d'une ouverture de son accueil de loisirs, cantine incluse, le mercredi après-midi de 11h30 à 18h30.

L'année a été « découpée » en 3 périodes de 12 semaines, permettant une rotation des enfants dans chacune des activités.

Les inscriptions ont été effectuées à chaque changement de période, selon la méthode du « premier arrivé-premier servi », sur place dans les locaux du périscolaire.

Les enfants étaient inscrits alternativement aux activités, afin de favoriser la notion de découverte et de ne pas empiéter sur les activités annuelles des associations.

Le tarif fixé pour les TAP était de 20 € par trimestre et par enfant, dégressif en fonction du nombre d'enfants dans la famille. Ce tarif permettait, pour la première année de mise en place des TAP :

- un accès à tous les enfants sans discrimination sociale ;
- un engagement des familles dans la participation des enfants, nécessaire étant donné le nombre d'intervenants sollicités.

En début d'année scolaire, les équipes éducatives du périscolaire et de l'école ont mis en place un temps de sieste pour les PS et MS sur le temps de pause méridienne, à 13h00. L'expérience n'a pas été concluante et n'a pu être prolongée au-delà des vacances de Toussaint. En effet, nous avons fait les constats suivants :

- Nous n'avons au sein de l'école qu'un seul dortoir, les enfants restant au périscolaire à la pause méridienne débutaient leur sieste dans la même pièce que les enfants ramenés à l'école par les parents à 13h30, ils étaient ainsi réveillés par le bruit.
- Les équipes éducatives ont noté que les enfants de PS-GS ne sont pas très fatigués à 13h00 et peuvent avoir du mal à trouver le sommeil, ils ont besoin d'un temps de récréation après le repas pour se défouler.
- Les parents ont noté qu'un temps de sieste trop long retarde l'heure de coucher des enfants à la maison.

Les horaires ainsi définis pour l'année scolaire 2014/2015 étaient les suivants :

	7h30	8h30	9h30	10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	15h30	16h30	17h30	18h30
Lundi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne	Sieste / PS-MS Temps scolaire			TAP	Périscolaire	
											Activités extra-scolaires	
Mardi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne	Sieste / PS-MS Temps scolaire			TAP	Périscolaire	
											Activités extra-scolaires	
Mercredi		Temps scolaire			Déjeuner		Sieste / PS-MS Accueil de loisirs					
Judi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne	Sieste / PS-MS Temps scolaire			TAP	Périscolaire	
											Activités extra-scolaires	
Vendredi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne	Sieste / PS-MS Temps scolaire			TAP	Périscolaire	
											Activités extra-scolaires	

II.3. Les activités TAP mises en place en 2014/2015

La description des activités organisées sur Cernex pour les enfants sur le temps péri- et extra-scolaire, et l'historique de concertation avec l'école présentés ci-avant, démontrent dans quelle mesure la Commune s'inscrit largement dans l'esprit de la réforme et son application.

II.3.1. Activités et intervenants

II.3.1.1. Types d'intervenants – méthode de choix

Les membres du COPIL avaient, en fonction des orientations définies lors des réunions, la charge de contacter différents intervenants potentiels. Ceux-ci ont été auditionnés au cours du premier semestre 2014. Au moins 2 membres du COPIL étaient présents pour les auditions, dont 1 municipal (élu de la Commission scolaire ou Direction du périscolaire) et l'autre un parent ou partenaire associatif.

Le contenu des auditions comprenait une présentation de la Commune, du cadre de la Réforme des rythmes scolaires, des orientations des activités TAP, une présentation par l'intervenant de son activité et de sa vision éducative au sein des TAP. Cet échange d'informations permettait de discuter du partenariat à mettre en place, de l'articulation de l'activité auprès des enfants, de son bénéfice.

Les intervenants ont été sélectionnés pour leurs qualifications dans l'activité proposée (diplômes, niveau de formation, expériences auprès des enfants).

Statut des intervenants :

- Parents d'élèves bénévoles,
- Enseignantes bénévoles,
- Agents territoriaux dont ATSEM,

- Salariés d'une association de la Commune,
- Salariés d'une association locale extra-communale,
- Personnel communal (animateurs du périscolaire-accueil de loisirs),
- Intervenants extérieurs avec statut d'indépendants.

Les taux légaux d'encadrement ont été respectés.

Tous les intervenants ont signé une convention avec la Commune de Cernex reprenant les informations administratives et le cadre légal de leur activité TAP.

II.3.1.2. Types d'activités et niveaux scolaires concernés

Dès la rentrée scolaire 2014/2015, les 18 activités mises en place avaient un objectif de découverte et d'initiation, s'associant, valorisant et complétant les activités associatives extra-scolaires locales et le projet d'école.

Ainsi, les enfants de l'école primaire de Cernex ont pu bénéficier tout au long de l'année scolaire des activités suivantes.

Lien avec son environnement	Activités sportives	Relaxation et temps ludique	Expressions
Brico'récup	Capoeira	La relaxation pour enfant	Les Petits Bilingues
Découverte de la culture portugaise	Jeux collectifs	Ludothèque	Expressions en musique
Découvertes en nutrition et cuisine	Badminton	Contes et comptines	Couture et Travaux d'aiguille
Sciences Ludiques		Belote	Circomobile
Maison du Salève		Free-time	Chant

L'activité « Free-time », gérée par les animateurs du périscolaire, nous a paru essentielle :

- Sur un plan éducatif car il est important d'offrir à l'enfant des moments où il ne fait rien, fait seul, fait différemment, fait en interaction avec ses camarades en dehors de toute activité structurée, sous la surveillance d'un animateur.
- Sur un plan organisationnel pour permettre de pallier l'absence ponctuelle d'un intervenant.

II.3.1.3. Partage d'intervenants

Nous avons pu bénéficier de la mise en commun de 3 intervenants entre les activités proposées aux TAP et celles proposées par l'association *L'Arbre à Palabres*.

Activité TAP	Activité extra-scolaire (Arbre à Palabres)
Découverte en nutrition et cuisine	Stage de cuisine, vacances de Noël 2014
Expressions en musique	Cours de musique annuels
Couture et travaux d'aiguille	Stage de couture, printemps 2015

II.3.1.4. Informations aux parents et aux enfants

Les familles ont reçu en juin 2014, avant les inscriptions, le descriptif détaillé des activités ainsi que la Charte des TAP.

II.4. Evaluations des TAP 2014/2015

Le COPIL a porté sur son travail, sa méthodologie, un regard critique, permettant, nous l'espérons, d'entendre les remarques des « usagers », enfants et parents, de développer une communication avec les différents partenaires sur cette première année d'application de la Réforme des rythmes scolaires.

II.4.1. Evaluation de l'organisation

Un total de 18 activités a été mis en place, impliquant 21 intervenants différents. Le budget global est évalué à 30 000 €.

Entre 75 et 90 enfants par soir ont bénéficié de l'accueil en TAP, répartis dans 7 activités quotidiennes. Le taux de participation rapporté aux effectifs de l'école, pour cette première année de mise en place, a été de 80 %.

II.4.2. Evaluation par les familles

Les TAP ont été évalués par les familles (parents et enfants), à partir d'un sondage en ligne, envoyé après de 2 périodes de TAP (24 semaines) et demandant de renseigner un questionnaire par enfant.

Etaient posées les questions suivantes, avec possibilité systématique de rajouter un commentaire :

- Niveau scolaire de l'enfant.
- Quel est votre niveau de satisfaction sur l'information reçue au sujet des TAP ?
- Avez vous eu des difficultés pour inscrire votre enfant aux TAP ? et raisons
- Comment évaluez vous les modalités d'inscriptions possibles ? plusieurs propositions de modalités d'inscriptions
- Etes-vous satisfaits de la diversité des activités proposées ? 5 choix de niveaux de satisfaction
- A compléter par les enfants. Quelle évaluation donneriez vous à chaque activité ? 3 choix
- Comment évaluez vous l'impact des TAP sur votre enfant ? Amélioration – Sans modification - Dégradations – Sans avis
 - Comportement général
 - Epanouissement
 - Motivation
 - Concentration
 - Mémoire
 - Fatigue
 - Agitation
 - Sommeil
 - Autonomie
 - Responsabilité

- Réussite scolaire
- Quelles activités souhaiteriez-vous pour les TAP ?
- Connaissez-vous un intervenant susceptible d'animer un TAP ?

Conclusions du sondage auprès des familles sur les TAP 2014/2015

Sur un plan méthodologique :

- L'intitulé de la question sur les modalités d'inscriptions pouvait prêter à confusion dans sa formulation. Cependant, la demande des familles d'une inscription unique pour l'ensemble des périodes prévalait.
- Le questionnaire n'était pas assez spécifique en fonction du niveau scolaire de l'enfant.

Concernant l'accès aux activités, les familles ont exprimé :

- Le sentiment d'une inégalité de choix dans la méthode d'inscription « premier arrivé/premier servi ».
- Une certaine frustration concernant le nombre de places disponibles dans certaines activités.
- Le souhait d'un lissage de la répartition des enfants sur l'ensemble des périodes, afin de ne pas cumuler plusieurs activités sur une même période et n'avoir que du Free-time sur les autres périodes.
- Une satisfaction sur la qualité de l'offre.
- Une satisfaction concernant l'organisation générale des TAP.

Sur le plan des activités, nous avons relevé une demande :

- Pour plus d'activités destinées aux maternelles (7 activités en 2014/2015).
- Pour plus d'activités sportives.
- Pour plus de places disponibles dans certaines activités notamment cuisine.

Sur le plan de l'impact des TAP sur les enfants, les familles ont répondu :

- Dégradation à l'item **fatigue** (61,67 % des réponses)
- Concernant **l'épanouissement** : 39,34 % amélioration, 59,02 % sans modification
- Concernant la **motivation** : 36,67 % amélioration, 51,67 % dégradation
- Absence de modification aux 8 autres items (75 % des réponses en moyenne)

II.4.3. Evaluation par les intervenants

La Direction du périscolaire, par son rôle essentiel de coordination quotidienne, était en interaction régulière avec les intervenants des TAP, permettant d'ajuster notre organisation et d'alimenter notre réflexion.

Par ailleurs, un entretien plus formel a été effectué après 6 mois d'activités, entre les intervenants et 2 membres du COPIL (selon la même organisation que pour les auditions), pour une discussion d'ordre général et pour recueillir les commentaires, difficultés, suggestions des intervenants, selon un questionnaire type, donnant un canevas et une base aux entretiens.

Le niveau de satisfaction général était bon. Il ressortait des entretiens les informations ci-après.

Sur le plan de l'accueil des enfants :

- Définir des périodes plus courtes que 12 semaines.
- Faire des groupes d'âge pour les activités, afin de pouvoir adapter le contenu des activités.
- Diminuer le nombre d'enfants pour certaines activités si les enfants inscrits par période le sont tous niveaux confondus. Maintenir le même nombre d'enfants si les niveaux par période sont plus resserrés.
- Problèmes de discipline pendant l'atelier.

Sur le plan organisationnel :

- Souhait de plus de contact/réunion/retour avec la Commission scolaire et le périscolaire.
- Bonne coordination quotidienne.
- Souhait de plus de transversalité entre les activités.

Concernant les salles accueillant les ateliers :

- Problème d'incompatibilité de certaines activités ayant lieu dans le même espace /bâtiment (bruit).
- Utilisation inadéquate des salles de classe.
- Exiguïté de la cuisine des maternelles.
- Manque de salles pour pratiquer les activités sportives.

Sur le plan de la pérennisation de l'activité :

- Non-poursuite de l'activité l'année suivante pour indisponibilité de l'intervenant : Sciences ludiques (parent bénévole), Maison du Salève, Circomobile.
- Non-poursuite de l'activité l'année suivante pour objectifs non atteints : Anglais, pour les classes d'élémentaire (activité proposée de manière trop scolaire, difficulté des enfants à refaire la même chose qu'à l'école ou attente non remplie de l'enfant d'un certain niveau d'apprentissage).
- Arrêt de l'activité en cours d'année pour inadéquation avec le besoin de l'enfant : Contes et comptines (activité pour les maternelles, activité trop calme après la sieste), Ludothèque (mallette de jeux proposée par le Ministère de l'Education Nationale, non adaptée).

II.4.4. Evaluation par les acteurs éducatifs locaux (école, périscolaire, extra-scolaire)

Les objectifs d'activité ludique et d'éveil sont atteints.

Certaines activités ont suscité un intérêt des enfants à les poursuivre à l'année dans le cadre des activités extra-scolaire de l'Arbre à Palabres (ex. couture) ou dans d'autres structures (ex. capoeira).

La mixité d'âge était intéressante pour les rapports entre les enfants, mais cela a par ailleurs pu poser des problèmes en terme de gestion de l'activité par l'intervenant (par exemple, comment proposer un atelier adapté aux maternelles et aux CM2 dans le même temps).

Les informations fournies par le sondage aux enfants concernant l'anglais tel que proposé nous rendent attentifs à ce que les ateliers TAP ne soient pas trop proches du cadre scolaire. Il est important de maintenir une différence entre le type et la méthode d'enseignement TAP / école et la matière enseignée.

Les points qui nous ont semblé essentiels à travailler pour l'année suivante étaient :

- Importance d'intégrer les TAP plus largement dans le projet de l'école.
- Manque d'une évaluation des TAP de la part des enseignants.
- Prolongation et enrichissement du partenariat avec des associations de la Commune.
- Réflexion sur la durée du temps extra-familial de l'enfant.
- Réflexion sur la fatigue et le comportement de l'enfant.
- Révision des modalités pratiques des activités (inscription, périodes, groupes de niveau).
- Réflexion sur l'organisation générale du périscolaire (personnel, logistique).
- Révision et cohérence de la tarification.

II.5. Conclusions

L'organisation des TAP pour l'année 2014/2015 et les activités proposées ont été complémentaires avec le projet d'école, sans s'y substituer :

- 1) Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun : oui par un transfert de compétences TAP/compétences scolaires, différentes mais les unes nourrissant les autres.
- 2) Education artistique et culturelle, sportive et humaniste : oui, grâce aux contenus des activités et à leur diversité.
- 3) Réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers : oui, par le jeu, par une autre approche éducative.
- 4) Vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat ...) : oui.

Tout en remplissant les objectifs éducatifs du périscolaire :

1. Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant : oui.
2. Sensibiliser l'enfant à l'éco-citoyenneté : oui.
3. Amener l'enfant à s'ouvrir au monde, vivre ensemble : oui.

III. OBJECTIFS DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2015/2018

III.1. Le champ d'application du projet

Le Projet Educatif Territorial s'inscrit dans la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013.

Annexe : « La réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial et doit conduire à mieux articuler le temps scolaire et les temps périscolaires et extrascolaires... »

Article L551-1 du code de l'éducation : « Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre du projet éducatif territorial (...) sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. »

L'application de la Réforme des rythmes scolaires en 2014/2015 sur notre Commune, par l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), a permis de valoriser notre politique éducative, d'utiliser la richesse et le succès auprès des enfants des ateliers TAP et d'intégrer l'expérience et ses conclusions dans l'élaboration du Projet Educatif Territorial 2015/2018.

III.2. Durée du PEDT

La richesse de l'offre éducative, l'importante des ressources mobilisées, l'extrême implication des acteurs éducatifs (parents d'élèves, enseignants, personnel périscolaire, membres associatifs, élus) nécessite que nous ayons un projet structuré et de référence à moyen terme, s'intégrant dans l'historique de la politique éducative de la Commune.

Ainsi, le PEDT sera valable pour les années scolaires 2015/2016 à 2017/2018, soit 3 ans.

III.3. Diagnostic partagé de l'organisation éducative et des besoins

III.3.1. Organisation éducative

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents et l'organisation conjointe des TAP de l'année 2014/2015 ont confirmé l'intérêt de favoriser :

- les interactions entre les différentes structures,
- l'échange et le dialogue,
- la cohérence des propositions éducatives et des besoins,
- la continuité dans les 3 temps qui composent la journée de l'enfant, temps familial, temps scolaire, temps en dehors de la famille et de l'école.

III.3.2. Priorités et besoins éducatifs

De notre expérience sur l'année 2014/2015, nous avons tiré les conclusions suivantes en termes de priorités éducatives pour les 3 années à venir.

Eviter les activités demandant trop de concentration ou trop « comme à l'école ».
Trouver un bon compromis entre apprentissage et jeux.
Favoriser l'autonomie.
Travailler sur les règles de vie communes.
Augmenter l'offre d'activités sportives.
Favoriser les activités en lien avec le projet artistique et culturel de l'école : la littérature.

III.4. Les objectifs éducatifs du PEDT 2015/2018

III.4.1. Objectifs pédagogiques généraux

A l'issue de ces trois années, nous souhaitons que les enfants puissent améliorer les compétences suivantes :

- Coopérer avec les autres « Je participe »
- Ouverture d'esprit « J'accepte »
- Confiance en soi « Je suis capable »

III.4.2. Objectifs pédagogiques spécifiques

III.4.2.1. Coopérer avec les autres « Je participe »

Nous souhaitons que les enfants puissent :

- trouver leur place au sein du groupe,
- s'entraider au sein du groupe,
- développer des stratégies pour renforcer l'esprit d'équipe.

III.4.2.2. Ouverture d'esprit « J'accepte »

Nous souhaitons que les enfants puissent :

- apprendre de leur environnement et de leur histoire,
- reconnaître la richesse d'autres cultures et de la diversité,
- accéder aux différentes formes d'expression artistique.

III.4.2.3. Confiance en soi « Je suis capable »

Nous souhaitons que les enfants puissent :

- développer leurs capacités physiques, manuelles et artistiques,
- améliorer la compréhension et la gestion de leurs émotions,
- découvrir l'intérêt de l'apprentissage scolaire par sa mise en pratique.

Les activités doivent prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement en s'appuyant sur les richesses locales, en prolongeant le projet d'école et le projet pédagogique du périscolaire, en y associant sa famille.

IV. ORGANISATION ET MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2015/2018

IV.1. Organisation temporelle

IV.1.1. Descriptif des différents temps

Notre commune étant située en Haute-Savoie, le calendrier scolaire nous concernant est celui de la zone A (Académie de Grenoble).

La semaine scolaire se déroule comme suit :

- La classe se déroule les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45 et le mercredi matin de 8h30 à 11h30.
- Le temps de sieste des maternelles (PS) est effectué pendant le temps scolaire, de 13h30 à 15h00.
- Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont effectuées les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 12h00.

Le périscolaire du matin est ouvert de 7h30 à 8h30, sauf le mercredi, avec possibilité d'un petit-déjeuner à la demande des familles pour les enfants arrivant avant 8h00.

La pause méridienne est gérée par l'équipe d'animation périscolaire, avec l'aide d'un agent territorial (ATSEM) pour les dernières 45 minutes. La cantine s'effectue en deux services, à 11h30 pour les maternelles et à 12h30 pour les élémentaires.

Les activités péri-et extra-scolaire débutent les soirs après la classe, dès 15h45 pour les enfants de classes élémentaires, dès 15h55 pour les enfants de maternelles (ceci afin de leur laisser 10 minutes d'habillage et récréatives).

Le goûter a lieu entre 16h45 et 17h00.

Le temps périscolaire se termine à 18h30.

Les activités extra-scolaires commencent à 15h45 et se terminent à 19h00 pour les enfants les plus âgés (niveau CM).

Les périodes des activités TAP sont calquées sur les périodes scolaires, c'est à dire de vacances à vacances. Exception faite de la dernière période d'école qui court sur 10 semaines et a donc été divisée en 2 périodes de 5 semaines pour les TAP.

Ainsi, les périodes définies pour les TAP sont les suivantes :

- 1^{ère} période TAP : 1^{er} septembre - 16 octobre 2015 soit 7 semaines
- 2^{ème} période TAP : 2 novembre - 18 décembre 2015 soit 7 semaines
- 3^{ème} période TAP : 4 janvier - 12 février 2016 soit 6 semaines
- 4^{ème} période TAP : 29 février - 8 avril 2016 soit 6 semaines
- 5^{ème} période TAP : 25 avril - 27 mai 2016 soit 5 semaines
- 6^{ème} période TAP : 30 mai - 5 juillet 2016 soit 5 semaines + 2 jours

Le mercredi, les enfants peuvent être pris en charge par le périscolaire dès la fin de l'école pour la cantine et l'après-midi de 11h30 à 18h30.

L'association *l'Arbre à Palabres* a choisi d'avancer l'horaire de début de ses activités du soir dès la fin de l'école pour alléger la journée de l'enfant et notamment des maternelles.

Elle propose depuis cette année des activités le mercredi après-midi, afin d'augmenter l'offre d'activité sur la Commune et de poursuivre son engagement dans le cadre du partenariat mis en place au sein du Comité de Pilotage.

La Commune met à disposition de l'association *l'Arbre à Palabre* (formalisé dans le règlement intérieur du périscolaire), son personnel d'animation pour le transfert des enfants entre les différents temps éducatifs.

Exemples de coordination des différents temps éducatifs :

- Le lundi, un enfant finit l'école à 15h45, peut avoir une activité extra-scolaire de 15h45 à 16h45 puis être accueilli au périscolaire jusqu'au retour des parents.
- Le mercredi, un enfant peut aller à l'accueil de loisirs à 11h30 dès la fin de l'école, puis à son activité extra-scolaire de 15h00 à 17h00 puis retourner à l'accueil de loisirs jusqu'à son départ pour la maison.
- Le jeudi, un enfant peut avoir une activité TAP après l'école de 15h45 à 16h45 puis une activité extra-scolaire de 17h00 à 18h00 puis aller de nouveau au périscolaire jusqu'au retour des parents.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert 5 jours par semaine, de 7h30 à 18h30. Les activités TAP et extra-scolaires n'ont pas lieu.

IV.1.2. Le temps extra-familial de l'enfant dès la rentrée scolaire 2015/2016

Si on ne compte que le temps scolaire et périscolaire, sur les 119 élèves de l'école :

- 11 enfants sont présents 10h par jour, au moins 1 jour par semaine.
- 13 enfants sont présents 9h30 par jour, au moins 1 jour par semaine.

Lors d'une semaine type :

- 13 à 16 enfants sont présents au périscolaire du matin.
- 68 à 78 enfants mangent à la cantine.

- 35 à 45 enfants sont présents au périscolaire du soir.

Les horaires scolaires, périscolaires et extra-scolaires couvrent une amplitude de totale de 11h30 par jour.

	7h30	8h30	9h30	10h30	11h30	12h30	13h30	14h30	15h30	16h30	17h30	18h30
Lundi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne		Sieste / PS Temps scolaire		TAP	Périscolaire	
Mardi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne		Sieste / PS Temps scolaire		TAP	Périscolaire	
Mercredi		Temps scolaire			Déjeuner		Sieste / PS Accueil de loisirs		Activités extra-scolaires			
Jeudi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne		Sieste / PS Temps scolaire		TAP	Périscolaire	
Vendredi	Périscolaire	Temps scolaire			APC	Pause méridienne		Sieste / PS Temps scolaire		TAP	Périscolaire	

IV.2. Inscriptions et tarifs

IV.2.1. Tarifs et accessibilité

Le prix facturé aux familles en 2015/2016, pour les TAP, est de 10 € par enfant et par mois (sur 10 mois), quel que soit le nombre de jours dans la semaine où l'enfant est inscrit en TAP.

Ce tarif a été réévalué de 10 € par trimestre, par rapport à l'année scolaire 2014/2015, afin de faire face aux coûts réels engendrés par les nombreuses activités proposées.

Cependant, l'accessibilité de tous aux activités est maintenue :

- Le prix facturé aux familles est dégressif en fonction du nombre d'enfants dans la fratrie (-15% par enfant supplémentaire).
- Sur un coût total des TAP de 28 € par mois et par enfant (sur 10 mois), 30 % est à la charge des familles.

Frais d'inscription annuels par enfant périscolaire et/ou cantine et/ou Alsh	20 € / an
Frais d'inscription mensuels aux TAP par enfant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 € / mois pour le 1^{er} enfant ▪ 8.5 € / mois pour le 2^{ème} enfant ▪ 7 € / mois pour le 3^{ème} enfant ▪ 5.5 € / mois pour le 4^{ème} enfant
Périscolaire (garderie soir et matin)	1.30 € / 30 minutes
Pause méridienne	5.71 € (dont 2.60 € de garderie et 3.11 € de repas)
Goûter / Petit-déjeuner	1.25 €

Mercredi après-midi Alsh + repas + goûter inclus	15.5 € / après-midi
Vacances et jours fériés Alsh + repas + goûter inclus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Tarif 1</u> : 23.25 € / jour ▪ <u>Tarif 2</u> : 20.25 € / jour (selon conditions) ▪ <u>Tarif 3</u> : selon Quotient familial

Les tarifs 2015/2016 de *l'Arbre à Palabres* vont de 150 € pour les cours collectifs de Judo à 450 € pour les cours particuliers de piano et de saxophone.

IV.2.2. Modalités d'inscriptions

Les inscriptions à l'école sont centralisées au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui détient la compétence scolaire.

Les inscriptions au périscolaire, à la cantine et à l'accueil de loisirs sont effectuées directement par les parents en ligne, sur le logiciel de gestion communal et via un « portail parent », avec un délai d'inscription de 7 jours avant le jour de présence.

Les inscriptions aux TAP ont été effectuées cette année via un questionnaire en ligne envoyé aux familles en juillet 2015, permettant aux enfants de formuler leur choix parmi les activités proposées en fonction de leur niveau scolaire et des jours de présence en TAP.

Dès la rentrée 2016/2017, nous souhaitons proposer aux familles aussi une inscription via le logiciel de gestion.

Les inscriptions aux activités extra-scolaires de *l'Arbre à Palabres* ont lieu, actuellement, lieu lors d'une « soirée d'inscription », le vendredi suivant la rentrée scolaire.

IV.3. Mise en œuvre des objectifs pédagogiques

IV.3.1. Types d'activités et raisons

Pour couvrir les besoins de garde à partir de 15h45 et dans le cadre des objectifs pédagogiques que nous nous sommes fixés, nous proposons 21 activités TAP différentes au cours de la semaine aux enfants.

Par ailleurs, *l'Arbre à Palabres* propose 10 activités hebdomadaires extra-scolaires :

- activités sportives : Judo – Hip Hop – Modern Jazz.
- activités musicales : Eveil à la musique – Saxophone – Guitare – Petits musiciens (qui permet de découvrir quelques instruments) – Piano.
- activités artistiques et manuelles : Couture – Art et dessin.

Parmi les 21 activités TAP proposées,

- 11 sont ouvertes à tous les niveaux de la maternelle au Cours Moyen.
- 3 sont réservées aux niveaux maternelles à Cours Élémentaire : Les Ateliers de Tiphaine – Créa' main – Brico&Co.

- 7 sont réservées aux niveaux CE à CM : Dame de cœur – Salévienne – Art et image – Les petits jardiniers – Cernex Beach-Volley – Couture et travaux d’aiguille – Scrapbooking.

Activités TAP	Intérêts	Lien avec le projet d'école	Liens avec les objectifs périscolaires	Liens avec les objectifs du PEDT
JEUX DE BALLE / TENNIS	Développe la motricité, l'équilibre, la proprioception	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education sportive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ Vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je participe ▪ Je suis capable
SCRAPBOOKING BRICO&CO LES ATELIERS DE TIPHAINÉ CREA' MAIN	Développe le sens artistique Valorise les objets et souvenirs familiaux, personnels Valorise l'utilisation d'objets de récupération Partage d'un même espace et d'un même matériel Conseils et entraide Regard critique de l'autre sur sa « production »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education artistique ▪ Motricité fine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ Eco-citoyenneté ▪ Vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable ▪ Je participe ▪ J'accepte
FREE-TIME	Fait seul ou avec ses camarade en dehors de toute activité structurée Ne fait rien	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Besoin de temps libre ▪ Vie scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vivre ensemble ▪ Epanouissement et développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ J'accepte ▪ Je suis capable
RELAXATION	Travail sur les sensations, les émotions, la concentration, la confiance, la posture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concentration, confiance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'ouvrir au monde, vivre ensemble ▪ Epanouissement et développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je participe ▪ Je suis capable ▪ J'accepte
ART PICTURAL	Développe le sens artistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education artistique ▪ Education culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable ▪ J'accepte
JEUX COLLECTIFS	Découverte de différentes pratiques sportives Valeurs liées au sport collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education sportive ▪ Education humaniste 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ Vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je participe ▪ J'accepte ▪ Je suis capable
COUTURE ET TRAVAUX D'AIGUILLE	Utilité Dimension créative Ce n'est pas réservé aux filles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education humaniste ▪ Motricité fine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ Vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable ▪ J'accepte
DAME DE CŒUR, A VOUS L'HONNEUR	Jeux de cartes = intergénérationnel Elaboration d'une stratégie d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir compter ▪ Relation « école »-famille 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vivre ensemble ▪ Epanouissement et développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je participe ▪ Je suis capable

Activités TAP	Intérêts	Lien avec le projet d'école	Liens avec les objectifs périscolaires	Liens avec les objectifs du PEDT
CUISINE ET LITTÉRATURE	Activité manuelle Intérêt de savoir mesurer, compter Curiosité littéraire Ramener à la maison ce qui a été cuisiné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Relation « école »- famille ▪ Education culturelle ▪ Savoir compter, mesurer, lire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ S'ouvrir au monde 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable ▪ Je participe
MAGIE ET ILLUSION	Eveil, rapidité d'esprit, mise en scène, dextérité Utilisation des principes de physique, optique, électricité, psychologie Suscite l'intérêt et la surprise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétences scientifiques ▪ Education humaniste 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'ouvrir au monde ▪ Epanouissement et développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable
L'ANGLAIS AUTREMENT	Apprentissage oral avec un intervenant non francophone Utilisation d'une autre langue pour le jeu, la musique, la narration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education culturelle ▪ Apprentissage de l'anglais ▪ Communication 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ S'ouvrir au monde 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable ▪ J'accepte ▪ Je participe
CERNEX BEACH VOLLEY	Activité physique en extérieur Sport collectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education sportive 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ Vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je participe ▪ Je suis capable
LES CREATIFS	« Production » et mise en image d'un texte d'auto-louange	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Confiance ▪ Education humaniste 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable ▪ J'accepte
EXPRESSIONS EN MUSIQUE	Découverte de la musique d'ici et d'ailleurs Création d'instruments à partir d'objets de récupération Expression corporelle et artistique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education artistique ▪ Education culturelle ▪ Confiance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ S'ouvrir au monde ▪ Eco-citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je suis capable ▪ Je participe
LES PETITS JARDINIERS	Sensibilisation à l'entretien et au respect des espaces verts et des espaces communs Créations en lien avec la nature et la récupération	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education humaniste ▪ Vie communautaire ▪ Education artistique 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ S'ouvrir au monde ▪ Eco-citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je participe ▪ Je suis capable ▪ J'accepte
CAPOEIRA	Art martial, art de lutter dans la danse et de danser dans la lutte Connaissance de la culture brésilienne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education artistique, sportive et culturelle ▪ Confrontation non violente à l'autre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ S'ouvrir au monde 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Je participe ▪ Je suis capable ▪ J'accepte

Activités TAP	Intérêts	Lien avec le projet d'école	Liens avec les objectifs périscolaires	Liens avec les objectifs du PEDT
SALEVIENNE / HISTOIRE DE LA REGION	La Salévienne : société d'histoire régionale Connaissance de son environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education culturelle ▪ Histoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vivre ensemble ▪ Citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ J'accepte ▪ Je participe
ART ET IMAGE	Découverte de l'univers de la photographie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Education artistique et culturelle ▪ Compétences scientifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epanouissement et développement ▪ S'ouvrir au monde 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ J'accepte ▪ Je suis capable ▪ Je participe

IV.3.2. Types d'intervenants

Les intervenants ont été choisis selon la même méthode que l'année 2014/2015, en prenant en compte leurs expériences et qualifications dans l'activité proposée, la qualité de l'échange que nous avons eu lors de l'entretien initial et l'intérêt de leur projet pédagogique en lien avec celui de la Commune.

Statut des 26 intervenants :

- Bénévoles (parents d'élèves, habitants de la Commune, enseignantes).
- Agents territoriaux (ATSEM, Agent technique Communal, animateur du périscolaire).
- Salariés d'une association de la Commune.
- Salarié d'une association locale extra-communale.
- Personnel communal (animateurs du périscolaire-accueil de loisirs).
- Animateur en apprentissage au sein du périscolaire-accueil de loisirs.
- Intervenants avec statut d'indépendants (habitants ou non la Commune).

V. EVALUATION DU PEDT

V.1. Membres du Comité de Pilotage (COPIL)

Le Comité de Pilotage est sous la responsabilité de Monsieur le Maire, dont la coordination est assurée par l'élue co-responsable de la Commission scolaire-périscolaire.

Les membres du COPIL regroupent par ailleurs :

- Mme la Directrice de l'école.
- Mme la Directrice du périscolaire et Mme la Directrice-adjointe.
- Mmes les Co-Présidentes de *l'Arbre à Palabres*.
- Des représentants des parents d'élèves.
- Des parents bénévoles.

Fréquence des réunions : mensuelle en moyenne.

La coordination quotidienne, essentielle, tant au niveau des transferts des enfants entre leurs différents temps qu'au niveau de l'échange avec les intervenants, est assurée par la Directrice du périscolaire et l'ensemble de l'équipe d'animation.

V.2. Evaluation du PEDT

V.2.1. Sens de l'évaluation du projet

L'évaluation du PEDT est nécessaire pour la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

Elle permet de :

- Communiquer et de partager entre tous les acteurs éducatifs.
- Mesurer l'impact sur les objectifs pédagogiques.
- Effectuer une auto-évaluation organisationnelle.
- Mesurer le niveau de satisfaction des enfants et des familles.

Et surtout elle permet d'en déduire les ajustements nécessaires et de procéder à des actions concrètes d'amélioration en cours d'année et pour les années suivantes.

V.2.2. Méthodologie d'évaluation

V.2.2.1. Evaluations quantitatives

- Evolution des taux d'inscription annuels par prestation (péri- et extra-scolaires).
- Quantification de l'évolution du nombre d'heures extra-familiales des enfants.
- Evolution des coûts et des taux de fréquentation des TAP et du périscolaire-accueil de loisirs.
- Notation des activités TAP.

V.2.2.2. Evaluations qualitatives

- Réponse aux besoins éducatifs identifiés.
- Acquisition des compétences demandées par le PEDT.
- Satisfaction de l'enfant, des parents, des intervenants.
- Auto-évaluation organisationnelle.
- Renouvellement des activités et des intervenants.

V.2.2.3. Moyens de l'évaluation

Evaluation par les enfants :

Questionnaire en ligne à remplir avec l'aide des parents à la fin de chaque période.

- ***Ce que j'ai appris dans l'activité ?*** – réponse libre.
- ***Est ce que je suis satisfait d'avoir participé à l'activité ?*** – cocher l'un des 3 visages (content, neutre, mécontent).
- ***Est-ce que j'ai envie de montrer aux autres ce que j'ai fait ?*** – Oui / Non.
- ***Est-ce que je conseillerais à mon ami(e) de participer à cette activité ?*** – Oui / Non.

Evaluation par les intervenants :

- Retours quotidiens via la Directrice du périscolaire.

- Entretien à mi- année avec 2 membres du COPIL : objectifs éducatifs, satisfaction, poursuite de l'activité, améliorations à apporter.

Auto-évaluation organisationnelle :

- Questionnaire en ligne à mi- année aux parents.
- Interactions quotidiennes/hebdomadaires Mairie, périscolaire, école, parents d'élèves, *Arbre à Palabres*.
- Réunions mensuelles du COPIL.
- Projets d'activités pour les 3 années du PEDT.
- Capacité à trouver de nouveaux intervenants.
- Evaluation par les intervenants.

Evaluation par l'école :

- Conseils d'école trimestriels.
- Résultats et compétences scolaires.
- Apport du PEDT dans le projet d'école.

Evaluation par la Commune :

- Statistiques de fréquentation des TAP et du périscolaire-accueil de loisirs fournis par le logiciel de gestion.
- Adéquation budget prévisionnel – budget réel et taux de variation d'une année à l'autre.
- Evolution des besoins en personnel communal périscolaire.

VI. BIBLIOGRAPHIE

- Documents de travail du Comité de Pilotage 2013/2014 - 2014/2015 et 2015/2016
- Insee
- Page des associations www.cernex.fr
- Archives municipales
- Archives de l'association *Picotin*
- Etude des bâtiments scolaires (CAUE – Communauté de Commune du Pays de Cruseilles) 2015

Nous remercions vivement la Direction et les enseignants de l'école, la Direction du périscolaire, les personnels communaux, les associations Cernexiennes, les intervenants TAP, les parents d'élèves pour la qualité et la richesse de leur implication au sein de notre Commune.

Nous remercions nos partenaires administratifs (DDCS, DSDEN, IEN, Caf et CCPC) pour leur disponibilité et leurs conseils dans l'élaboration et l'écriture du PEDT.

Nous remercions surtout nos jeunes concitoyens, élèves de l'école de Cernex, pour leur enthousiasme.